

CAN des 14 & 15 novembre 2017

Texte général

Adopté par 43 voix pour, 2 contre, 12 abstentions, 0 refus de vote.

Situation générale

Six mois après son élection le nouveau gouvernement est désavoué par une majorité de Français et toutes les dernières gesticulations du Président de la République pour tenter de montrer le souci des plus défavorisés dans les territoires frappés par le chômage et la pauvreté ne font pas illusion. Les mesures fiscales (IFI, PFU) profitant aux plus riches tandis qu'est programmée la hausse de la CSG, que les moyens au service du logement social diminuent, confirment les choix très libéraux du gouvernement.

Après une flexibilisation du droit du travail préjudiciable aux salariés, le gouvernement entend s'attaquer à une réforme de l'assurance maladie, de la formation professionnelle et de l'apprentissage présenté comme la solution pour les jeunes des catégories populaires avant de conclure par le dossier des retraites dès janvier 2018.

C'est bien un programme d'ensemble de changement radical de notre modèle social que veut imposer E. Macron, inspiré des modèles les plus libéraux tels que prônés par M. Thatcher, ou R. Reagan par exemple.

Ainsi le projet de loi de financement de la sécurité sociale, au-delà des nouvelles mesures négatives pour les assurés (nouveaux déremboursements, augmentation du forfait hospitalier...) transforme le financement par une fiscalisation active et modifie radicalement le fonctionnement de la sécurité sociale.

Quant au projet de la loi de finances 2018, il est caractérisé par l'accent mis sur la réduction du déficit budgétaire, une réduction fondée sur la diminution du volet dépense publique qui affectera grandement les services publics; dans le même temps les révélations sur les phénomènes « d'optimisation fiscale » et de fraude fiscale révèlent l'ampleur des sommes dont est privé l'État.

Le Comité de l'Action Publique chargé par le Président d'examiner le périmètre des services publics est à cet égard éclairant dans sa composition et son objectif; il s'agit de justifier la suppression de 120 000 emplois de fonctionnaires et déléguer au privé une partie des missions actuellement du ressort de l'action publique.

L'ensemble des mesures préfigure bien la mise en place d'une société mettant à mal les solidarités collectives et faisant la part belle au monde de la finance, tout en affaiblissant le rôle de correction des inégalités sociales joué par les services publics.

Cette situation appelle la construction d'un mouvement associant salariés du privé et du public, jeunes et retraités afin d'établir le rapport de forces nécessaire.

Or, il existe des mobilisations sectorielles, dans certains secteurs contre les ordonnances loi travail (routiers, raffineries...), dans la Fonction Publique notamment où l'unité syndicale a contribué à la réussite du 10 octobre mais les divisions syndicales, le manque de débouchés politiques pèse sur les possibilités de rassemblement de tous.

Education

Évaluation des élèves. Le 19 octobre dernier, le Ministère présentait un projet de toilettage du DNB (adaptation du texte à l'arrêté modificatif du 16 juin 2017, rééquilibrage du barème du DNB au profit des épreuves terminales, modification du forfait de points pour le niveau de maîtrise satisfaisant du socle, réintégration possible de l'histoire des arts à l'oral) mais qui demeurent trop marginales par rapport aux attentes de la profession. La différenciation de barème aux épreuves terminales instaure de fait une hiérarchie disciplinaire qui n'est pas pertinente.

Le SNES-FSU constate que les pratiques professionnelles des collègues sont de plus en plus pilotées par l'évaluation des élèves. La forme d'écriture des programmes a permis le découpage des connaissances/compétences en d'innombrables items confondus avec des tâches à accomplir et à évaluer. Or, l'acquisition des savoirs, la formation des élèves ne peuvent être rendus visibles par un découpage formel des programmes, ni par le biais d'applications sur lesquelles les personnels n'ont parfois pas la main. Le SNES-FSU lance une enquête sur l'évaluation des élèves en classe, ses modalités, les souhaits des personnels, et sur le lien entre évaluation en classe et positionnement des élèves sur le LSU. Il en rendra compte lors de son colloque EVALUATION(S) le 19 décembre prochain.

Devoirs faits. A ce jour, selon le ministère, 27 % des collégiens seraient concernés, pour un budget de 150 millions d'euros. Mais l'opacité règne encore sur les moyens accordés. Dans les académies et les établissements, l'inégalité de dotation semble être de règle. Des chefs d'établissement annoncent qu'il n'y aura pas d'hse dédiées et les professeurs s'engagent de façon très variable d'un collège à l'autre.

Le Ministère annonce par ailleurs que 50% seulement des coordonnateurs seront des enseignants, 30% des CPE et qu'il rester 20% de collèges sans volontaires à la charge des personnels de direction. 7000 volontaires de service civique se seraient inscrits dans ce dispositifs sur un objectif de 10000 mais lorsqu'on interroge les sections syndicales académiques, il semblerait que bien des établissements ruraux et même périurbains peinent à trouver des VSC (certains ayant été acceptés sans avoir le bac). Enfin, pour des contraintes de transport scolaire ou de façon à encadrer les élèves par des AED sur leur temps de service, 2/3 des heures du dispositif ont lieu pendant les heures de permanence des élèves et non en fin de journée.

Le SNES-FSU rappelle que l'organisation de *devoirs faits* doit être présentée en CA et que toute convention avec une association doit être soumise au vote. Il dénonce toute organisation « usine à gaz » que pourrait instaurer certains chefs d'établissement pour piloter la pédagogie des professeurs en s'appuyant sur un vademécum non réglementaire. Un tract contrecarrant ces velléités a été mis en ligne, pour faire respecter les droits des personnels et la liberté pédagogique.

Réforme du bac. Le SNES-FSU a été reçu ce lundi 13 novembre par la mission Mathiot, chargée d'élaborer d'ici fin janvier un rapport sur la simplification du baccalauréat et ses conséquences sur l'organisation du lycée. Il y a rappelé la nécessité d'épreuves nationales, terminales et anonymes et son opposition au contrôle continu, ainsi que son attachement aux voies générale et technologiques, à l'organisation en séries, à un lycée démocratique.

En affirmant vouloir réduire le bac à 4 épreuves et au contrôle continu, le gouvernement confond le moyen, au demeurant très contestable, avec l'objectif, à savoir une réflexion sur le rôle et la place du baccalauréat. Le SNES s'oppose sur le fond et la forme à cette logique qui consiste à verrouiller les conclusions des discussions avant même leur ouverture. Le SNES-FSU continuera de mener campagne pour peser sur les propositions à venir, pour informer les collègues et déconstruire les idées reçues sur le baccalauréat et le lycée modulaire. Il appelle les collègues qui ne l'auraient pas fait à renseigner et faire renseigner l'enquête sur le bac en ligne avant le 24 novembre.

Orientation post-bac. Le plan d'accès des bacheliers à l'enseignement supérieur a reçu un avis globalement négatif du Conseil Supérieur de l'Éducation jeudi 9 novembre. Ce « Plan Étudiants » trouve sa genèse dans le tirage au sort en juin 2017 d'élèves ayant sollicité une inscription dans des filières dont les capacités d'accueil étaient saturées. Le gouvernement instrumentalise cette question pour mettre en place un système introduisant une faille dans le principe du baccalauréat comme premier grade universitaire donnant accès à l'enseignement supérieur : outre la sélection qui existe déjà dans certaines filières, une autre se mettra en place à l'entrée des filières en tension, et pour les autres l'inscription sera subordonnée à l'acceptation, par le candidat, de dispositifs dits d'accompagnement. Pour le SNES et la FSU, la solution n'est pas la sélection à l'entrée à l'Université mais de mener des politiques à la hauteur des besoins, avec les moyens de prendre en charge l'augmentation du nombre d'étudiants (+ de 40 000/an).

La responsabilité est en grande partie mise sur les professeurs du second degré, sommés de donner un avis sur chacun des dix vœux, non hiérarchisés, formulés par le lycéen. Les professeurs principaux (un second devrait être nommé en décembre) seront chargés d'une synthèse, transmise avec les avis aux établissements demandés. Le SNES-FSU dénonce l'extension de ces avis du conseil de classe aux formations universitaires, qui doivent rester ouvertes à tous les bacheliers. Dans l'immédiat, le SNES demande qu'un temps de concertation soit dégagé pour les professeurs principaux de Terminale, et rappelle que le chef d'établissement reste responsable des avis.

Au-delà de la charge de travail, le SNES-FSU refuse le continuel glissement des missions des Psy-EN sur les professeurs. Il demande le doublement du nombre de Psy-EN recrutés, l'ouverture de places supplémentaires en BTS et CPGE, un budget permettant l'accueil de tous en prenant en compte les spécificités des parcours. Il continuera d'informer la profession.

Le SNES FSU demande à participer à la commission chargée de l'élaboration de la nouvelle plate- forme d'affectation.

Greta. Notre organisation syndicale déplore l'arrêt, confirmé par la DGESCO fin octobre lors d'une audience, des réunions du GT15 et du Comité national de suivi de la réforme des Greta. Il exige que l'ensemble des textes élaborés lors du GT15 et concernant les conditions de service et la rémunération des personnels de la FCA soient présentés aux instances consultatives en vue de publication.

Arts appliqués. Le SNES-FSU s'inquiète des conditions de mise en œuvre de la réforme des formations supérieures d'Arts appliqués. En effet en dépit du fait qu'aucun texte définitif n'ait été présenté, et a fortiori publié, certaines académies imposent aux lycées de préparer cette mise en œuvre pour la rentrée 2018, dans une certaine opacité. Le SNES-FSU exige la suspension de ce processus, que les textes soient présentés et discutés dans les instances et que cette mise en œuvre soit repoussée tant que le dispositif d'admission post bac n'est pas stabilisé.

Numérique. Le SNES-FSU poursuit sa réflexion sur l'usage et les impacts du numérique dans l'éducation, pour les personnels, les élèves et les familles, et sur la marchandisation de l'école. L'expérimentation "manuel numérique" menée dans le Grand Est, ne fonctionne pas. Le numérique doit rester un outil au service de la pédagogie. Toute expérimentation doit

donner lieu à un bilan auquel doivent être associés les collègues et le SNES-FSU.

Fonction Publique

A travers « CAP 22 », le gouvernement entend donner le ton du prochain quinquennat en matière de politique pour la Fonction publique : la discussion sur les missions, outre qu'elle s'inscrit souvent dans une perspective néo managériale dont nous contestons les fondements, doit permettre de réduire la dépense publique. Le SNES-FSU conteste ces orientations.

Lors du Conseil Commun du 8 novembre, le Ministre de l'action et des comptes publics a confirmé une série de reculs pour les personnels: gel de la valeur du point d'indice, jour de carence, compensation imparfaite de la hausse de la CSG pour les fonctionnaires, report de l'entrée en application des mesures PPCR. Cette dernière mesure constitue une trahison de la parole de l'Etat. Ce report touche l'ensemble des fonctionnaires et, dès 2018, plus particulièrement les catégories C et les travailleurs sociaux qui font pourtant partie des plus bas salaires et des métiers les moins bien reconnus, cela rend cette mesure d'autant plus inacceptable. Le SNES-FSU continue d'informer les personnels sur les conséquences exactes du report de PPCR, en expliquant à la fois que ce report retarde une partie des revalorisations programmées mais aussi que l'essentiel des mesures pour les personnels d'enseignement, d'éducation et de psychologie seront bien mises en œuvre au bénéfice des collègues.

Le SNES, avec la FSU, poursuit sa campagne d'information sur l'organisation du régime des retraites, les revendications que nous portons pour l'améliorer et les raisons qui fondent notre attachement à un régime par répartition, à prestations définies et au code des pensions comme élément constitutif du statut. Là encore, les intentions du gouvernement, encore floues, pourraient être de remettre en cause de manière radicale les solidarités déjà fortement attaquées par les précédentes réformes. Le SNES-FSU s'y opposera.

Services civiques

La CAN demande qu'un bilan de l'état des recrutements soit fait à l'occasion des CTA ou d'audience avec les recteurs et que la clarté soit faite sur la prétendue réussite du dispositif qui ressort du discours officiel (bilan quantitatif et qualitatif : qui et pour quelles missions ? Avec demande d'un suivi des cohortes et de leur devenir professionnel si le système devait perdurer).

La CAN rappelle que la situation d'étudiant salarié est facteur important d'échec. Le VSC représente un temps hebdomadaire de 24h minimum et hors droit du travail. Tel qu'il se développe aujourd'hui dans notre secteur, il s'agit d'une nouvelle forme de précarité pour pallier une fois de plus les carences du système.

La CAN sera particulièrement attentive à l'évolution des services civiques et dénonce le procédé démagogique d'attribution de crédits ECTS en échange de l'engagement.

Formation recrutement

Les élections dans les CE des ESPE sont un moment que le SNES et la FSU doivent prendre en considération, malgré le peu d'implication de l'administration des ESPE pour favoriser la participation des usagers. Avoir des élus dans les instances des ESPE est un moyen de faire valoir nos revendications et voter pour les syndicats de la FSU est une bonne habitude à prendre dans la perspective des élections de l'an prochain.

Le ministre évoque une nouvelle fois à l'Assemblée nationale la nécessité de prérecruter pour attirer des étudiants vers les disciplines scientifiques notamment et souhaite définir une nouvelle perspective aux AED, sans revenir pour autant à l'ancien statut protecteur des MI-SE qui permettait pourtant de constituer un vivier de candidats avertis. Rappelons que de vrais prérecrutements, une programmation pluriannuelle des postes aux concours permettant une visibilité et une stratégie sur le long terme, doivent permettre aux étudiants de pouvoir pleinement se consacrer à leurs études sous un statut d'élève-professeur entre autres caractéristiques.

Les premières informations sur la répartition des postes aux concours pour la session 2018 font état de diminution y compris dans les disciplines qui pourvoient tous les postes alors même que 3000 postes n'ont pas été pourvus au mouvement des personnels 2017.

Non titulaires : lutte contre la précarité

Le stage FSU et la journée de nationale contre la précarité du 8 novembre dernier ont remis sur le devant de la scène les revendications du million de non titulaires de la fonction publique. Pour le SNES-FSU, le respect des droits des collègues contractuels constitue un objectif prioritaire. Une délégation des syndicats de la FSU a été reçue à l'occasion de cette journée mais les réponses dilatoires obtenues ne sont pas satisfaisantes.

Un courrier au Ministère doit être adressé, recensant les demandes et les points abordés afin qu'ils puissent être étudiés et que des réponses soient apportées. Le SNES-FSU a demandé au Ministère :

- Un véritable plan de titularisation et/ou la prolongation du recrutement réservé ;
- Un cadrage national de la gestion des non titulaires (CCP nationale, CCP d'affectation et de non renouvellement dans

toutes les académies, examen des problèmes de gestion financières en CCP, grille nationale commune à tous les agents se basant sur l'expérience professionnelle et le niveau de qualification) ;

- Un recrutement exclusif sous contrat d'enseignement et non sous contrat administratif pour les formateurs GRETA, MLDS et CFA ;
- Une formation efficace des non-titulaires (accès au PAF, mise en place des formations obligatoires du décret 2016-1171, tutorats...)

Le SNES-FSU a également exigé que la circulaire d'application du décret et des arrêtés du 29 août 2016 soit enfin discutés en vue de la consultation des CTA.

Le reclassement de tous les collègues détenant une licence, doit se faire en catégorie I

Les interprétations restrictives doivent cesser, notamment sur la prolongation des contrats jusqu'à la veille de la rentrée scolaire suivante.

La rétroactivité au 1 septembre 2016 prévue dans le décret du 29 août 2016, doit être appliquée.

La circulaire du 20 octobre 2016 (suite de la journée nationale contre la précarité de 2016) qui a pour objet de clarifier le régime juridique applicable aux agents contractuels de l'État, doit être appliquée.

Une attention particulière doit être apportée aux conditions de travail des femmes (plus de temps incomplet non choisie que pour les hommes, des situations de grossesse pénalisante pour obtenir le renouvellement du contrat, des conditions de travail plus difficiles, etc..)

Le dernier point soulevé par le SNES-FSU est celui du transfert de la gestion des allocations chômage (ARE) vers Pôle emploi (actuellement en test dans 5 académies pilotes).

L'objectif est de substituer l'indemnité compensatrice de congés payés à l'indemnité vacances, pour les collègues en CDD dont les remplacements n'ont pas couvert l'année (jusqu'au 31 août).

Cette nouvelle indemnité ne serait pas considérée comme un salaire d'activité et servirait au calcul du différé « congés payés » appliqué par Pôle emploi (introduction d'un délai de carence).

Le SNES-FSU s'oppose particulièrement au fait que les contractuels de Mayotte soient majoritairement maintenus à l'indice minimum (367 ou 321) au prétexte qu'ils perçoivent la sur-rémunération versée à tous les agents publics.

Emploi

La note de service mouvement qui vient de paraître au BO du 9 novembre répond à un certain nombre de nos demandes : meilleure prise en compte des enfants de couples séparés, cadrage du rapprochement de conjoint (même si certaines dispositions ne nous satisfont pas, comme la limitation de prise en compte des conjoints inscrits à Pôle emploi). Certains points nouveaux, en revanche, vont à l'encontre de ce que nous avons demandé : suppression de la bonification ex-TZR et avis renforcé du chef d'établissement d'accueil pour les postes spécifiques nationaux.

Notre demande récurrente de rééquilibrage du barème, si elle ne trouve pas de déclinaison dans la note de service actuelle, semble avoir enfin eu une écoute attentive de la part de la DGRH, qui s'est engagée à mettre rapidement en place des groupes de travail avec les organisations syndicales pour réfléchir à un rééquilibrage à partir du mouvement 2019. Le SNES-FSU y portera, avec le SNEP et le SNUEP, la nécessité de voir augmentée la part du barème liée à l'ancienneté de poste, partie commune à l'ensemble des demandeurs.

Parallèlement, est soumis au CTM du 15 novembre le projet de Décret relatif à l'application de l'article 10 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État.

Le décret a pour objectif de sécuriser le barème du mouvement. Il prévoit d'inscrire dans les statuts particuliers des « critères de priorisation » qui s'ajoutent aux priorités de l'article 60 de la loi 84-16 et qui permettront d'intégrer chaque élément des barèmes de mouvement.

La FSU apprécie positivement ce projet de décret mais déposera des amendements en particulier pour que les Psy-ÉN soient inscrits dans le décret.

Rémunérations - carrières

En plus de son action dans le cadre de la Fonction publique pour une revalorisation des salaires et des carrières, le SNES-FSU sera vigilant à ce que les ratios d'accès à la hors-classe et le barème national permettent, comme c'est le cas aujourd'hui, un déroulé de carrière effectif sur deux grades pour tous les personnels. Le SNES-FSU demande la publication urgente du décret indiciaire du corps des professeurs de chaires supérieures.

Concernant les rendez-vous de carrière, le SNES-FSU poursuit ses interventions pour que les équilibres actés dans les textes règlementaires soient appliqués, et en particulier pour que le document d'appui ne soit pas exigé par les évaluateurs. A cet effet, il met à disposition sur son site toutes les informations utiles aux collègues.

Le ministère a enfin annoncé une réunion multilatérale sur la note de service d'accès à la classe exceptionnelle. Le SNES-FSU y portera ses revendications d'un accès de tous les personnels à ce débouché de carrière. Cela passe par la promotion des plus anciens dans la carrière afin d'éviter l'embouteillage du grade et donc la mise en place d'un barème national pour tous les

corps.

Le SNES-FSU informera les personnels rapidement après la réunion des orientations prises par le ministère.

Retraité-e-s :

Le SNES-FSU se félicite du succès sans précédent de la mobilisation du 28 septembre qui a rassemblé près de 80 000 retraité.es dans 169 lieux, à l'appel du groupe des 9. Les manifestant.es ont exprimé leur volonté de voir leur pouvoir d'achat (qui a reculé de 20% en 12 ans) augmenter. Les annonces du gouvernement Macron sont ressenties comme une véritable injustice alors que le gouvernement supprime l'ISF et poursuit les politiques antérieures de cadeaux aux entreprises. La ponction de 1,7 point de CSG pour 60% d'entre eux sans compensation, l'annonce d'un nouveau gel des pensions pour 2018, la baisse de l'APL auxquelles s'ajoutent les réformes régressives successives des retraites (mode d'indexation des pensions, reculs successifs de la date de revalorisation...) et un ensemble de mesures fiscales (suppression de la ½ part fiscale pour les personnes seules ayant élevé au moins un enfant, fiscalisation des majorations forfaitaires, 0,3% de la CASA) ont pour résultat une baisse continue du pouvoir d'achat. Pourtant plusieurs études font état de l'augmentation de la pauvreté, et notamment chez les personnes âgées, comme une conséquence des réformes antérieures des retraites. La hausse de 0,8% pour les pensions des régimes de base ne comblera ni le retard accumulé ni l'augmentation de la CSG : ce n'est que la compensation (au mieux) de l'inflation des 12 derniers mois. Avec la mesure sur la CSG, les retraité.es vont subir une perte du pouvoir d'achat de 1,85% et une réduction du taux de remplacement net des retraites (de 72% à 69,5%).

L'augmentation, au 1er janvier 2018, de 1,7 point de la CSG poursuit l'attaque contre la protection sociale en fiscalisant encore plus son financement par un impôt dépendant de décisions politiques et exonérant le patronat de toute responsabilité. Ainsi, l'assurance chômage, financée, pour une part par les retraité-es, est tout le contraire d'une cotisation qui fait partie du salaire socialisé et ouvre des droits salariaux que les syndicats ont toute légitimité pour cogérer. Les « gains de pouvoir d'achat » des actifs vont être payés, en partie, par les retraités, exonérant les entreprises d'augmenter les salaires.

L'augmentation des cotisations MGEN qui ira jusqu'à une hausse de 7% pour les retraité-es au 1er janvier 2018 va impacter également le pouvoir d'achat des adhérent-es. Le SNES-FSU proteste à nouveau contre la rupture des principes mutualistes.

Le SNES-FSU dénonce la poursuite d'une politique très insuffisante à l'égard de la prise en charge de la perte d'autonomie, tant à domicile qu'en établissement alors que 64 millions d'euros de la CASA sont détournés de leur objectif. Il se bat, avec le groupe des 9, au Haut conseil de l'âge, pour son financement par la sécurité sociale. Le cri d'alerte des professionnels de santé, des syndicats et directeurs d'établissement rappelle la situation catastrophique des EHPAD, dossier abandonné par la loi, aggravée par la suppression –sans création de postes pérennes- d'emplois aidés indispensables et par une réforme tarifaire qui favorise les établissements privés. Le groupe des 9, solidaire, publiera une déclaration sur la question et appelle à participer aux initiatives locales unitaires.

Les retraité-es subissent aussi les effets d'une politique de coupes budgétaires dans le domaine de la santé, des services publics.

Le groupe des 9 poursuit la mobilisation : interpellation des élu-es et des groupes parlementaires dans la semaine du 6 au 11 novembre, demande de groupes de travail à Madame Buzin, déclaration commune sur la mise en place chaotique des CDCA (Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie) dans lesquels la représentation syndicale des retraités est minorée et qui fonctionnent parfois à la limite du respect de la légalité. Le groupe des 9 s'adresse à nouveau à monsieur Macron - qui refuse toujours de les recevoir - pour traiter, notamment, de questions concernant la place du retraité dans la société. Les 16 millions de retraité.es ne sont pas des privilégié.es mais des citoyen-nés à part entière.

Le SNES-FSU appelle au succès des prochaines initiatives unitaires du groupe des 9, initiatives qui en appellent d'autres.

Se battre pour la revalorisation des pensions, l'accès à une prise en charge satisfaisante de la perte d'autonomie participe de la solidarité intergénérationnelle. Les retraité-es du SNES-FSU continueront de prendre aussi à prendre toute leur part dans les luttes prochaines, aux côtés des salarié-es.

CHSCT

Dans le secteur privé, les ordonnances relatives à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise, et les décrets qui en découlent, organisent un nouveau détricotage du droit du travail. En particulier, en fusionnant les instances, elles font disparaître le CHSCT en le diluant dans le nouveau Conseil Social et Économique qui devra traiter de tout, avec une représentation et des moyens syndicaux amoindris, alors que de leur côté, les directions d'entreprises ont des spécialistes pour chaque question. Cette disparition du CHSCT était une revendication très ancienne du CNPF puis du MEDEF. L'objectif est bien de faire reculer les possibilités d'analyse et d'interpellation des représentants des travailleurs.

Dans la fonction publique, les instances devraient être maintenues au moins jusqu'aux prochaines élections professionnelles. Mais la régression programmée pour le privé, si elle n'est pas contrée, finira par toucher la fonction publique. Le SNES s'opposera à toute évolution entraînant la disparition des CHSCT, une marginalisation des questions santé, sécurité et conditions de travail et un recul des moyens syndicaux.

Le SNES-FSU soutient les initiatives de défense des CHSCT, la FSU enverra des représentants à l'initiative prise en ce sens par un collectif d'ergonomes, ergologues et syndicalistes le 4 décembre.

Action

Le mouvement syndical doit poursuivre le travail d'analyse et d'explicitation du sens des projets gouvernementaux, proposer des initiatives et des formes d'action aptes à rassembler.

Dans la Fonction Publique, il faut préserver le cadre le plus unitaire afin de donner des suites à la journée du 10 octobre à laquelle le gouvernement n'a pas apporté de réponses à la hauteur des revendications en dépit d'une forte mobilisation, en particulier dans l'éducation. Lors de la prochaine réunion des fédérations de fonctionnaires, le SNES-FSU avec sa fédération mettra en débat une nouvelle journée nationale de grève et de manifestations dans les meilleurs délais. Il juge cette journée d'action nécessaire, il recherchera l'unité la plus large. Cette journée doit être précédée de modalités diversifiées. Le SNES-FSU appelle à investir tous les lieux d'expression, à créer les conditions d'une expression commune avec les usagers, et en particulier à investir les forums de l'action publique pour y porter une conception progressiste des services publics au service de l'intérêt général et contrer le discours gouvernemental. D'ores et déjà, le SNES-FSU appelle à signer et faire signer massivement la pétition initiée sur les rémunérations, dénonçant en particulier le report de certaines mesures PPCR ;

Ces mobilisations doivent s'amplifier et contribuer à nourrir un large mouvement social, indispensable pour contrer les attaques annoncées par le gouvernement contre la protection sociale et les retraites en particulier. Elles entrent dans un plan d'action qu'il faut expliciter aux collègues. Dans l'immédiat le SNES-FSU appelle à la réussite de la journée d'action du 16 novembre 2017, à l'appel de plusieurs confédérations et des organisations de jeunesse, protestant entre autre contre la sélection instaurée à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Un préavis de grève a été déposé pour permettre la participation aux manifestations.

Dans l'éducation, face aux projets gouvernementaux de mise en place d'une sélection à l'Université et d'une réforme du bac (réduction à 4 du nombre des épreuves, introduction du contrôle continu, ...), le SNES-FSU :

- dénonce la précipitation avec laquelle le MEN avance sur le dossier, plaçant collègues, élèves et familles dans une situation difficile
- mènera une campagne d'information auprès des collègues pour alerter sur les réformes, poser les fondations d'une mobilisation de la profession pour défendre la démocratisation et l'élévation du niveau de qualification des jeunes, .
- intensifiera ses contacts avec les organisations lycéennes, étudiantes et syndicales. Cela contribuera à définir un plan d'action unitaire pour empêcher toute forme de sélection à l'université et pour un baccalauréat démocratisant
- demande l'abandon du texte de loi réformant l'entrée et la réussite des bacheliers dans l'enseignement supérieur avec la FSU. Il s'adressera en particulier aux élus et diffusera largement l'appel interfédéral signé par la FSU « Plan étudiants : Non à la sélection déguisée ! »

Cette campagne passera par des modalités diversifiées :

- rédaction d'un courrier commun avec le Snesup à distribuer par les collègues aux parents d'élèves
- organisation à la fin du mois de novembre d'une conférence de presse
- proposition d'une pétition réaffirmant notre attachement à un baccalauréat ambitieux, diplôme national et premier grade universitaire, fondé sur des épreuves terminales, anonymes, nationales et le refus d'épreuves locales, notre attachement à un lycée exigeant et permettant aux futurs bacheliers de réussir dans le supérieur ce qui suppose rééquilibrage et renforcement des séries au service de la démocratisation à rebours du lycée modulaire qui, sous couvert de choix, renforcerait les inégalités.

Concernant Saint Martin, le SNES-FSU dénonce le discours scandaleux de la Ministre des Outre Mers. Par ailleurs, contrairement au discours officiel du Premier Ministre et du Ministre de l'éducation, la reprise des cours n'a rien de « normal » car les conditions de sécurité dans les établissements scolaires ne sont pas réunies. Le SNES-FSU intervient à tous les niveaux, en particulier dans les CHSCT académique et ministériel, pour dénoncer cette situation et exiger que l'administration prenne les mesures qui s'imposent.